

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

**Année 2026**

**Décision du 16 juin 2026**

<b>06.2026-30</b>	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>OBJET : Budget Principal M57 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b></p>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°05.05.2026-36 en date du 5 mai 2026,

**VU** la délibération n°03.03.2026-42 du conseil communautaire en date du 3 mars 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 du Budget Principal et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses liées aux interventions de TE 44 (Territoire Energie 44) prévues au budget,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

**Section d'investissement :**

**Virement de crédits entre chapitres** : Du chapitre 23 (Immobilisations en cours) aux chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article
Budget Principal	M57	Investissement	Dépenses	- 605 000,00	23	2313
Budget Principal	M57	Investissement	Dépenses	605 000,00	20	20418

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »